



Groupe de travail gestion des personnels informaticiens **du 20/01/2012**

Ce groupe de travail faisait suite à celui du 25 novembre 2011 qui s'était avéré trop court pour traiter les sujets à l'ordre du jour.

Comme entre-temps Mr Latombe, chef de la division C a annoncé son départ et Mme Orange-Louboutin, chef de la division A a quitté la douane, les OS ont fait une déclaration préalable s'interrogeant sur le sérieux de la DG quant à la convocation dans l'urgence de ce CT : pas de nouvel ordre du jour, renvoi des mêmes documents de travail..

D'autre part, les PAE ayant été connus entre temps et faisant apparaître des pertes d'emploi dans les 2 centres (4 au CID et 4 à la DNSCE), les déclarations préalables de chacune des OS ont fait ressortir l'incohérence entre ce qui avait été affiché lors du premier GT et la réalité des suppressions d'emploi.

La question de l'emploi :

Mr Bonnet, chef de service , réaffirme ,comme l'avait fait Mme Orange-Louboutin , qu' "il ne souhaite pas qu'on touche à la ressource informatique ". D'après lui, les suppressions d'emploi, incontournables du fait de la politique gouvernementale (360/370 emplois à « rendre » cette année), ne devraient toucher que des fonctions support.

Les OS font remarquer que pour les centres, on a déjà atteint le fond . La DNSCE par exemple a perdu 10% de ses effectifs en 5 ans. L'informatique est au cœur du processus douanier et le nombre d'applications a explosé depuis 10 ans.

Mr Latombe, même s'il conteste ce dernier point, reconnaît que nous avons beaucoup de télé services et qu'ils servent beaucoup.

A ce sujet, la CGT fait remarquer l'importance des CISD qui, s'ils ont un rôle moindre dans la saisie de l'information, ont acquis une technicité dans l'aide aux utilisateurs et sont indispensables à la bonne mise en œuvre et au suivi des télé procédures.

Les agents subissent une explosion de la charge de travail, doivent de plus

en plus travailler dans l'urgence, ce qui entraîne fatigue et stress.

La question des TSI :

Il y a un problème grave dans certaines inter-régions du à des suppression de postes, certains directeurs ayant, semble-t-il, trouvé ce moyen pour rendre des emplois (Marseille, Centre)..

La sous direction A/2 prétend qu'il n'y a pas de volonté de réduire les emplois, que le réseau est globalement stable, mais qu'il peut y avoir localement des baisses par manque de candidatures. Il propose donc de chercher dans ces régions, des douaniers ayant une culture informatique et motivés par ces emplois afin de les former et leur faire passer la qualification informatique de PAU (Pupitreur Assistant Utilisateur). Ces personnes seraient MAD le temps d'acquérir la qualification. En cas d'échec de ce type de recrutement, rechercher des solutions en détachement d'autres administrations ou par des contractuels. L'administration a annoncé une formalisation du dispositif concernant la formation des agents à la fin du 1er semestre 2012.

Nous pensons que la solution de la MAD peut poser des problèmes pour les agents : problèmes financiers (double résidence, pas de prime TAI, situation instable pour les familles). Que se passe-t-il s'ils échouent à l'examen de PAU, sachant qu'il n'est organisé que tous les 2 ans ? Or, pour ces examens, il y a en moyenne 15 à 20 admis pour 50 à 60 candidats. Il faudrait plutôt élargir le recrutement, par exemple en acceptant que ces emplois soient proposés aux PSE, ou en créant un concours contrôleur PAU. Dans certaines inter-régions, on a recruté des agents PACTE sur des fonctions de TSI. Nous nous interrogeons sur les risques potentiels à confier à des personnes non fonctionnaires des habilitations à des fonctions sensibles.

D'autre part, l'examen de PAU sert à qualifier 2 métiers très différents : acteur des SAU et TSI. Est-il vraiment adapté à la technicité spécifique de chacun de ces emplois ?

Le recrutement :

Nous revendiquons la création de concours spécifiques B/PAU ou B/PSE, sachant qu' actuellement, la seule possibilité de recrutement d'informaticiens de catégorie B passe par le concours généraliste de contrôleur avec l'option informatique.

Mr Latombe indique que la politique actuelle est de ne recruter que des agents de catégorie A. On comprend bien que cette politique sous-entend que le travail de codage soit confié à des sociétés de service, les douaniers

n'ayant qu'un rôle de maîtrise d'ouvrage et de maintenance. Nous risquons ainsi de perdre la maîtrise de notre système d'information, ainsi que toutes les compétences acquises dans les centres. D'autre part, l'expérience de Delta nous prouve tous les jours que la qualité des applications développées en externe est moins bonne que celle des applications développées en interne et que cela nous revient très cher, que ce soit financièrement ou en terme d'image (21 jours d'alerte consécutifs sur Delta en 2011).

Se pose également le problème du manque de possibilité d'évolution de carrière pour les informaticiens.

Pour les TSI, aucune possibilité, sauf à quitter la filière, ce qui est regrettable étant donné le petit nombre d'agents qualifiés.

Pour les programmeurs des centres, s'ils ne sont pas PSE, le passage en catégorie A par LA ou examen professionnel entraîne la perte de la qualification informatique et des primes qui s'y rattachent. L'administration malgré ses dénégations ne fait preuve d'aucune volonté d'aider au passage de la qualification PSE pour les contrôleurs...

Pour les analystes, il semble que le concours d'IP leur soit fermé de fait car on remarque qu'aucun analyste en poste n'a jamais réussi à cette sélection.

Or, la DNSCE par exemple recherche un IP avec un profil informatique à haute technicité. Sur ce dernier point, Mr Bonnet s'interroge sur le format de ce type de recrutement et sur le fait qu'il est peut-être trop académique..Sur les 2 points précédents, fin de non recevoir : toute promotion de B->A s'accompagne d'une mutation, les postes proposés étant offerts en fonction des besoins des directions, donc peu avec profil TAI.

Se pose également le problème des A TSI : Il n'y a plus aucune formation de AAI (Analyste assistant utilisateur) par l'IGPDE. Or avec l'inter régionalisation, ces postes sont encore plus nécessaires.

Et concernant la formation d'analyste développeur qui se substitue par défaut à celle d'AAU, en moyenne un seul agent DGDDI par an obtient cette qualification à l'IGPDE, ce qui ne couvre même pas les besoins en AAU des SAU des centres informatiques.

La formation :

Mr Manet (bureau A/1) nous fait un exposé sur les qualifications proposées à l'IGPDE ainsi que la formation initiale des inspecteurs analystes à l'école centrale de Lille.

Il est interrogé sur la formation des TSI aux nouveaux outils à mettre en place comme Windows seven ☹ une seule journée...

Les OS contestent le terme de « formation » pour cette action : il s'agit plutôt d'une simple « information » et sans revendiquer le cursus complet de 7 semaines, il leur semble qu'une durée plus longue s'imposait pour être à même de faire correctement leur travail.

En ce qui concerne les maîtrises d'ouvrage, souvent situées dans les bureaux règlementaires, il nous semble qu'elles devraient avoir une formation spécifique afin de mieux se situer dans la chaîne du développement. Mr Bonnet réaffirme qu'il ne veut pas d'informaticiens dans les bureaux règlementaires, bien que Mr Latombe reconnaisse ce besoin de formation.

Le problème spécifique des agents du SAU du CID

Pour le SAU, le CID recrute souvent parmi les agents ayant une connaissance métier. Par la suite, ces personnes passent la qualification de PAU, ce qui leur permet de toucher la prime correspondant à leur fonction. Selon la logique administrative, ils doivent alors basculer de la résidence CID Administratif à celle de CID TAI, ce changement étant purement symbolique puisqu'ils ne changent pas d'emploi. Dans ce cas, ils perdent leurs points à résidence, ce qui les handicape s'ils veulent demander une mutation dans le futur. Ils demandent donc à conserver leurs points dans ce cas.

Mr Bonnet est d'accord pour qu'ils aient la priorité en cas de changement de résidence. Toutefois, FO s'opposant à la demande des agents du CID, il refuse d'y accéder.

Deux semaines à peine après ce groupe de travail, on nous annonce 2 emplois TAI en moins à la DNSCE et la fermeture dans 1 an du CISD de Metz.

Quelle crédibilité peut-on accorder à la DG des douanes, lorsque le dialogue social est ainsi méprisé ?

*Vos représentants du SNAD-CGT
Anne-Marie Couret, Denis Gennequin,
Rachel Le Bris et Stéphane Robin.*